

3 - Repérage, orientation et prise en charge des aidants

Contexte

La loi d'adaptation de la société au vieillissement promulguée en décembre 2015 a consacré tout un chapitre au rôle des proches aidants dans lequel sont notamment prévus le renforcement des dispositifs de répit ainsi que le congé de proche aidant. De nombreux plans nationaux ont par ailleurs inscrit des mesures visant à développer des actions en faveur de la préservation et/ou de la qualité de vie de ce public dont on estime que près de la moitié développe une maladie chronique liée au stress et à l'épuisement.

Plus récemment, la Concertation « Grand âge et autonomie » lancée le 1er octobre 2018 par le Gouvernement, a consacré un atelier de réflexion spécifique à la question des proches aidants, réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

L'une des recommandations du rapport présenté en mars 2019, issue de l'atelier « aidants » est de renforcer le repérage des fragilités des aidants, leur orientation et leur prise en charge par les professionnels de santé et médico-sociaux. En particulier, la formation des professionnels, initiale ou continue, est un des axes qui doit être soutenu en ce sens.

Objectifs

- Mobiliser tous les acteurs de la prise en charge de la personne aidée (sanitaire, social, médico-social).
- Apprendre à repérer un proche aidant en souffrance (outils de repérage) ou en rupture de suivi médical.
- Savoir prendre en charge les troubles et symptômes de l'aidant en favorisant les approches non médicamenteuses grâce à la mobilisation des ressources des territoires (café des aidants, soutien psychologique, plateforme d'accompagnement et de répit, ...).
- Savoir proposer aux aidants un suivi médical (consultation annuelle, ...).

Public

Etablissements sociaux et médico-sociaux, établissements de santé : personnels médicaux et paramédicaux, autres personnels (administratifs, psychologues, travailleurs sociaux, ...)

Exercice

2020

Nature

AFN

Organisé par

EN COURS